

Bulletin de suivi des questions européennes en application de l'article 123 du Règlement

Période du 9 au 22 novembre 2022

1 Actualités européennes

- [COP 27](#) : les députés européens réagissent aux résultats de la conférence
- [Pacte vert pour l'Europe](#) : l'Union européenne parvient à un accord sur les réductions d'émissions nationales dues aux transports, aux bâtiments, aux déchets et à l'agriculture
- [REPowerEU](#) : la Commission européenne accélère l'octroi de permis pour les énergies renouvelables et intensifie ainsi la transition écologique vers un abandon du gaz russe
- [Accord sur le budget de l'Union européenne 2023](#) : focus sur l'Ukraine, l'énergie et la relance
- Le [socle européen des droits sociaux](#) : des principes transposés dans des actions concrètes pour une Europe sociale forte

2 Réunions du Conseil des Ministres de l'Union européenne et du Conseil européen

24 novembre 2022	Conseil « Transports, télécommunications et énergie » (TTE) <i>Représentant(e) belge : à déterminer</i>	- coordination des achats de gaz - déploiement des énergies renouvelables
1^{er} décembre 2022	Conseil « Compétitivité » (COMPET) <i>Représentant(e) belge : à déterminer</i>	- semi-conducteurs - indications géographiques pour les produits artisanaux et industriels - écoconception pour des produits durables
2 décembre 2022	Conseil « Compétitivité » (COMPET) <i>Représentant(e) belge : à déterminer</i>	- nouveau programme européen d'innovation - valorisation des connaissances - données spatiales de l'Union européenne
5 décembre 2022	Conseil « Transports, télécommunications et énergie » (TTE) <i>Représentant(e) belge : à déterminer</i>	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le site web du Conseil
6 décembre 2022	Conseil « Transports, télécommunications et énergie » (TTE) <i>Représentant(e) belge : à déterminer</i>	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le site web du Conseil

<p><u>6 décembre 2022</u></p>	<p><u>Conseil « Affaires économiques et financières » (ECOFIN)</u></p> <p>Représentant(e) belge : à déterminer</p>	<ul style="list-style-type: none"> - plan de relance pour l'Europe - relations de l'Union européenne avec l'Ukraine - imposition de l'économie numérique - prix de l'énergie et sécurité de l'approvisionnement - budget de l'Union européenne - union des marchés des capitaux - finance numérique - cadre de gouvernance économique - semestre européen - fiscalité des entreprises (code de conduite)
-------------------------------	--	--

3 Documents soumis au contrôle de subsidiarité du Parlement

Le principe de subsidiarité régit la répartition des compétences entre l'Union européenne et les États membres. En vertu de ce principe, la décision politique doit être prise au niveau le plus proche possible des citoyens, en considération des dimensions ou des effets de l'action envisagée et de l'efficacité de chaque niveau de pouvoir vis-à-vis de l'objectif poursuivi.

Le Parlement de Wallonie est amené à contrôler le respect de ce principe en examinant les projets d'actes législatifs européens issus de l'ensemble des institutions européennes, à l'exception du Conseil européen.

- Services touristiques – Initiative concernant la location de courte durée

Dans sa Communication de 2016 sur l'économie collaborative, la Commission européenne a fourni des orientations sur l'application du droit de l'Union européenne à l'économie collaborative et des recommandations pour favoriser le développement équilibré et durable de ce secteur dans l'Union européenne.

Cette proposition de règlement vise à favoriser une croissance responsable, équitable et fiable de la location de courte durée, au sein d'un écosystème touristique équilibré. Elle vise également à garantir des conditions de concurrence équitables pour tous les prestataires de services d'hébergement et à répondre aux nombreuses demandes formulées par les parties intéressées en vue d'une action à l'échelle de l'Union européenne dans ce domaine.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 12 janvier 2023

- Services publics numériques interopérables

Le Cadre d'interopérabilité européen (CIE) publié en 2017 présente les principes et les modèles d'interopérabilité qui devraient être appliqués entre les administrations publiques et tient compte des besoins politiques et technologiques émergents.

Cette proposition de règlement évaluera l'actuel Cadre d'interopérabilité européen (CIE) et le soutien qu'il apporte aux pouvoirs publics afin que ceux-ci mettent en place des services publics numériques interopérables, c'est-à-dire des services entièrement disponibles en ligne et utilisables par les entreprises et les citoyens dans tous les pays de l'Union européenne.

La proposition proposera également une nouvelle stratégie d'interopérabilité aux pouvoirs publics de l'Union européenne. L'objectif est de coordonner les efforts et de mettre en œuvre des normes communes pour des flux et des services de données sécurisés dans le secteur public par-delà les frontières.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 15 janvier 2023

4 Consultations de la Commission européenne

La Commission européenne sollicite l'opinion des citoyens et des parties prenantes sur le champ d'application, les priorités et la valeur ajoutée de l'action de l'Union européenne concernant de nouvelles initiatives ou l'évaluation de politiques et législations existantes.

Grâce aux consultations publiques, le Parlement de Wallonie peut donner son avis sur ces initiatives, politiques ou mesures législatives.

- Bien-être animal – Contrôles des véhicules transportant du bétail

Le Règlement (UE) 2017/625 du Parlement européen et du Conseil établit des règles relatives à la réalisation des contrôles officiels par les autorités compétentes des États membres en matière de bien-être animal.

Cette proposition de règlement délégué établit des exigences spécifiques pour les pays de l'Union européenne en ce qui concerne la réalisation de contrôles officiels visant à garantir que les véhicules transportant du bétail respectent les règles relatives aux bien-être des animaux.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 6 décembre 2022

- Facilité pour la reprise et la résilience (2020-2024) – Évaluation à mi-parcours

La Facilité pour la reprise et la résilience (FRR) est le principal instrument dont dispose l'Union européenne pour atténuer les conséquences économiques et sociales de la pandémie de la Covid-19.

Ce rapport d'évaluation consistera à analyser la mise en œuvre de la facilité à mi-chemin. Seront examinés, en particulier, l'efficacité, l'efficience, la cohérence et la pertinence de son avancement dans la réalisation des objectifs du règlement FRR et la mesure dans laquelle elle a créé une valeur ajoutée européenne.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 6 décembre 2022

- Données relatives aux transports – Création d'un espace européen commun des données relatives à la mobilité

Comme indiqué dans la Stratégie de mobilité durable et intelligente, la Commission européenne envisage de proposer de nouvelles actions en vue de créer un Espace européen commun des données relatives à la mobilité (EMDS), qui favorisera l'accessibilité, la mise en commun et le partage des données issues des sources de données existantes et futures sur les transports et la mobilité.

Cette proposition de communication de la Commission européenne décrira les principales caractéristiques, les objectifs, la gouvernance, les étapes de la création de l'EMDS et les mesures à prendre pour le soutenir.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 7 décembre 2022

- Principe du pollueur-payeur – Bilan de qualité de son application en matière d'environnement

Le principe du pollueur-payeur signifie que les pollueurs paient pour les mesures de prévention, de contrôle et de lutte contre la pollution ainsi que pour les coûts engendrés pour la société par la pollution.

Ce bilan de qualité examinera dans quelle mesure l'Union européenne applique ce principe, y compris dans les politiques susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement. Il évaluera l'application du principe au niveau des États membres.

Ce bilan de qualité devrait servir de base à l'élaboration de recommandations qui seront émises en 2024 sur la manière de mieux mettre en œuvre ce principe.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 9 décembre 2022

- Services touristiques – Initiative concernant la location de courte durée

Dans sa Communication de 2016 sur l'économie collaborative, la Commission européenne a fourni des orientations sur l'application du droit de l'Union européenne à l'économie collaborative et des recommandations pour favoriser le développement équilibré et durable de ce secteur dans l'Union européenne.

Cette proposition de règlement vise à favoriser une croissance responsable, équitable et fiable de la location de courte durée, au sein d'un écosystème touristique équilibré. Elle vise également à garantir des conditions de concurrence équitables pour tous les prestataires de services d'hébergement et à répondre aux nombreuses demandes formulées par les parties intéressées en vue d'une action à l'échelle de l'Union européenne dans ce domaine.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 12 janvier 2023

- Services publics numériques interopérables

Le Cadre d'interopérabilité européen (CIE) publié en 2017 présente les principes et les modèles d'interopérabilité qui devraient être appliqués entre les administrations publiques et tient compte des besoins politiques et technologiques émergents.

Cette proposition de règlement évaluera l'actuel Cadre d'interopérabilité européen (CIE) et le soutien qu'il apporte aux pouvoirs publics afin que ceux-ci mettent en place des services publics numériques interopérables, c'est-à-dire des services entièrement disponibles en ligne et utilisables par les entreprises et les citoyens dans tous les pays de l'Union européenne.

La proposition proposera également une nouvelle stratégie d'interopérabilité aux pouvoirs publics de l'Union européenne. L'objectif est de coordonner les efforts et de mettre en œuvre des normes communes pour des flux et des services de données sécurisés dans le secteur public par-delà les frontières.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 15 janvier 2023

5 Commission chargée de questions européennes du Parlement de Wallonie

Prochaine réunion : à déterminer